

• Proposition de motion

La Commission Formation et Vie Universitaire du Conseil académique de l'Université Grenoble Alpes, réunie le 16 décembre 2021, demande à Madame la Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation de reporter la mise en place de la nouvelle plateforme nationale de candidature en master, décidée trop tardivement et selon un calendrier inadapté, afin de dissiper les vives inquiétudes qu'elle soulève.

Si elle partage l'objectif d'une harmonisation nationale des calendriers de candidature et d'une plus grande transparence quant aux modalités d'admission, elle considère que les conditions ne sont pas réunies pour le faire en vue de la rentrée 2022-2023.

Elle rappelle que cette réforme doit se faire dans le strict respect du droit à la poursuite d'études en master, et que l'objectif de réussite des étudiants et étudiantes en master comme en licence ne peut être atteint sans un engagement résolu et ambitieux de l'État sur le plan des moyens financiers et humains.